

Déontologie et vie professionnelle

Journées thématiques

Formations d'une journée, en principe, traitant, matière par matière, spécialisation par spécialisation, de thématiques précises permettant de faire le point et d'approfondir certains aspects du domaine traité; et ce, afin d'apporter à chacun une certaine progression dans son plan de formation.

www.cfpa-online.com

(inscription et paiement en ligne)

Possibilité de prise en charge en cas d'inscription à la journée :

Demande de dossier de financement à télécharger sur :

www.fifpl.com

(avocats libéraux)

ou www.opcapl.com

(avocats salariés)

Numéro de déclaration d'existence du Cfpa Nord-Ouest:

31 59 040 23 59

Le dessaisissement de l'Avocat

HORAIRES
9h-12h30
(3h30)

Vendredi 21 mai 2010

NORD-PAS DE CALAIS :

Cfpa Nord-Ouest,
Faculté de Droit,
1 place Déliot, Lille

Vendredi 1^{er} octobre 2010

HAUTE-NORMANDIE :

Maison de l'Avocat,
6 allée Eugène Delacroix, Rouen
(Parking Espace du Palais)

Vendredi 26 novembre 2010

PICARDIE :

Maison de l'Avocat,
21 square Jules Bocquet,
Amiens (Parking Les 3 Cailloux)

PRIX

60 € pour les Avocats ayant plus de 2 ans de Barreau

50 € pour les Avocats Jeune Barreau

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Respecter les règles déontologiques.

CONTENU DE LA FORMATION

Que doit faire l'avocat dessaisi de son dossier ?

1/ vis-à-vis de son client et/ou de son confrère qui lui succède :

Recouvrement des honoraires ; quid en AJ ? , en CO ? ; droit de rétention ; convention d'honoraires et rupture anticipée ; quid de la transmission des pièces ?

2/ dans le cadre de la procédure en cours :

A quel moment intervient le dessaisissement ; comment ? , devant le TGI ? , devant les autres juridictions ; le dessaisisse-

ment à la veille de l'ordonnance de clôture ou des plaidoiries. Que doit faire l'avocat qui succède à un autre ? : vis-à-vis de son confrère ; vis-à-vis de la procédure en cours. Le contentieux du dessaisissement : en matière de CO ou d'AJ ; dans les relations avocats/avocats ; dans les relations avocats/clients.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Présentation des règles ;

Débats ;

Discussions.

> INTERVENANTS

Maître Delphine MARCEAU,
Avocat au Barreau de Rouen

Monsieur le Bâtonnier Benoît VAN DE MOORTELE,
Ancien Bâtonnier du Barreau de Rouen, Membre de la Commission
"Règles et Usages" du Conseil National des Barreaux

Déontologie et vie professionnelle

Journées thématiques

Formations d'une journée, en principe, traitant, matière par matière, spécialisation par spécialisation, de thématiques précises permettant de faire le point et d'approfondir certains aspects du domaine traité; et ce, afin d'apporter à chacun une certaine progression dans son plan de formation.

www.cfpa-online.com

(inscription et paiement en ligne)

Possibilité de prise en charge en cas d'inscription à la journée :

Demande de dossier de financement à télécharger sur :

www.fifpl.com

(avocats libéraux)

ou www.opcapl.com

(avocats salariés)

Numéro de déclaration d'existence du Cfpa Nord-Ouest:

31 59 040 23 59

L'Avocat et ses collaborateurs salariés

HORAIRES
14h-17h30
(3h30)

Vendredi 21 mai 2010

NORD-PAS DE CALAIS :

Cfpa Nord-Ouest,
Faculté de Droit,
1 place Déliot, Lille

Vendredi 1^{er} octobre 2010

HAUTE-NORMANDIE :

Maison de l'Avocat,
6 allée Eugène Delacroix, Rouen
(Parking Espace du Palais)

Vendredi 26 novembre 2010

PICARDIE :

Maison de l'Avocat,
21 square Jules Bocquet,
Amiens (Parking Les 3 Cailloux)

PRIX

60 € pour les Avocats ayant plus de 2 ans de Barreau

50 € pour les Avocats Jeune Barreau

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Respecter les règles déontologiques.

CONTENU DE LA FORMATION

- 1/ L'Avocat salarié ;
- 2/ Le personnel non avocat du cabinet ;
- 3/ Le conjoint collaborateur (non avocat).

Les formalités d'embauche ; les principaux droits et devoirs de l'employeur et du salarié ; la convention collective du personnel avocat ; la convention collective du personnel non avocat ; la durée du travail des avocats salariés ; la rémunération et les cotisations sociales (l'établissement de la fiche de paie) ; le droit à la formation ; la rupture du contrat de travail et le règlement des litiges.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Présentation des règles ;

Débats ;

Discussions.

> INTERVENANTS

Maitre Michel BOUTICOURT,
Avocat au Barreau d'Evreux, spécialiste en Droit social

Maitre Laurent LESTARQUIT,
Avocat au Barreau de Dunkerque, spécialiste en Droit social